

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE
DU CCAS DE GAILLARD
DU 1er AVRIL 2025 à 18H30**

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
Mmes. BASTIAN, BOCCARD, GALY, HOMINAL, KAMANDA (à partir du point 2), SIMULA
MM. COCHINAIRE, DEGUIN, FOURNIER, PERILLON

Etaient absents représentés : Procuration de M. BLOUIN à Mme. VINCENT
Procuration de M. CORNEC à M. FOURNIER

Secrétaire de séance : Mme SIMULA

Service Action sociale : M. Denis TSCHANN, Directeur de l'action sociale

Mme la Vice - présidente ouvre la séance et propose de projeter sur écran les points qui seront traités lors des prochaines séances pour éviter d'imprimer les documents. Les membres de l'assemblée donnent à l'unanimité leur accord.

Mme la Vice - présidente énumère ensuite les différents points à l'ordre du jour :

1. Approbation du CR de la commission plénière du 21 février 2025
2. Approbation du compte de gestion 2024
3. Approbation du compte administratif 2024
4. Affectation des résultats 2024
5. Approbation du budget primitif 2025
6. Convention de reversement du PRE du CCAS à la commune
7. Aides facultatives et aides d'urgence : compte rendu des attributions décidées en commission permanente et des décisions du Président
8. Questions diverses

I. APPROBATION DU CR DE LA COMMISSION PLENIERE DU 21 FEVRIER 2025

Le CR est validé à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Mme Kamanda rejoint la séance.

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration ADOPTE à l'unanimité le compte de gestion 2024.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Mme la Vice - présidente présente le compte administratif 2024 à l'assemblée.

Les réalisations ont été les suivantes :

- section de fonctionnement – crédits ouverts en dépenses et recettes : 165 590 €,
 - o réalisations en dépenses : 98 405.30 €,
 - o réalisations en recettes : 106 892.87 €,
- section d'investissement – crédits ouverts en recettes et en dépenses : 3 212.50 €,
 - o réalisations en dépenses : 0 €,
 - o réalisations en recettes : 0€.

Et les résultats de clôture 2024 sont les suivants :

- section de fonctionnement : 78 761,85 €,
- section d'investissement : 2 502,50 €,

soit un résultat global de clôture 2024 se portant à 81 264.35 €, présenté comme suit :



BUDGET CCAS
COMMUNE DE GAILLARD
RESULTATS 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Crédits ouverts	Réalizations
Dépenses réelles	165 590.00€	98 405.30 €
Dépenses d'ordre	710.00€	0.00€
Virement à la section d'investissement 023	0.00€	0.00€
TOTAL	<u>165 590.00€</u>	<u>98 405.30€</u>
RECETTES		
Recettes réelles	91 315.72€	106 892.87 €
Recettes d'ordre	0.00€	0.00€
Excédent de fonctionnement reporté 002	<u>70 274.28€</u>	<u>0.00€</u>
	165 590.00 €	106 892.87€
RESULTAT DE CLOTURE 2024		78 761,85€
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT 2024		8 487,57€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Dépenses d'équipement réelles	3 212.50€	0.00€
Dépenses d'ordre	0.00€	0.00€
Reports	0.00€	0.00€
Solde déficitaire d'exercice N-1	<u>0.00€</u>	<u>0.00€</u>
	3 212.50€	0.00€
RECETTES		
Recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €
Reports	0.00€	0.00€
Recettes d'ordre	710.00€	0.00€
Excédent d'investissement reporté 001	<u>2 502.50€</u>	<u>0.00€</u>
	3 502.50€	0.00€
RESULTAT DE CLOTURE 2024		2 502.50€
RESULTAT NET D'INVESTISSEMENT 2024		0.00€

<u>Résultat global (net)</u> <u>exercice 2024</u>	8 487,57 €	002	78 761,85 €
	- €	001	2 502,50 €
	<u>8 487,57 €</u>		<u>81 264,35 €</u>

07/03/2025 Le Comptable Public,
 Direction Départementale des Finances Publiques
 SGC d'Annonay
 3 rue Marie Curie
 CS 80525
 44107 ANNEMASSE

Valérie BERTHELE
 Inspectrice des Finances Publiques

Le Président du CCAS,
 Antoine BLOUIN



Et les réalisations par chapitres ont été effectuées comme suit en dépenses et recettes et par sections :

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	0,00	II + IV	0,00
--------------	---------	-------------	---------	-------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	2 502,50
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	2 502,50
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		2 502,50		

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	20 460,04	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	4 499,59
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	101 315,72
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	77 945,26	75 Autres produits de gestion courante (1)	13,83
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	98 405,30	Total recettes de gestion des services	105 829,14
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	1 063,73
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 98 405,30	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 106 892,87
OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 98 405,30	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 106 892,87
RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 70 274,28
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 98 405,30	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 177 167,15
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)		78 761,85	

Ainsi, au compte administratif 2024 du C.C.A.S., le résultat de clôture en section d'investissement se porte à 2 502,50 €, et le résultat de clôture en section de fonctionnement est à 78 761,85 €. Le résultat global est de 81 264,35 €.

Mme la Vice-Présidente énumère les différentes sections et lignes budgétaires.

CCAS – dépenses de fonctionnement

Evolution des principaux postes de dépenses :

- Alimentation : **193.91€** (en 2023 : 2 447,56€ avec pour rappel 741,33€ pour les achats de denrées alimentaires pour l'épicerie sociale, 145,91€ pour l'achat des packs d'eau dans le cadre du plan canicule et 1 560,32 € (affectations diverses : 1 048.50 € pour le repas des aînés, 266,20€ repas des bénévoles de l'épicerie sociale notamment).
- Fêtes et cérémonies : **1 990,54€** (29 668,70€ en 2023 avec des factures qui ont été mandatées début 2024).
Montant total du repas des aînés 2024 : **28 677,93€** avec des factures mandatées début 2025. Un point de vigilance est relevé quant au suivi du règlement des factures 2025.
- Transport collectif : **17 656 €** (7 723€ en 2023 mais avec des factures mandatées dans les secours d'urgence, 11 361€ en 2022).
- Frais d'affranchissement : **1 620€** (1 799,64€ en 2023). En diminution du fait de la prestation de service mise en place pour les deux mailings canicule et repas des aînés. A noter que pour 2024, le montant a été mandaté sur le budget principal de la mairie d'où le montant à zéro euro sur le budget du CCAS.
- Autres contributions obligatoires (abonnement UNCCAS et factures mensuelles de la Banque alimentaire pour l'épicerie sociale) : **12 601.25 €**. Ce montant ne comprend pas la régularisation à venir des factures de la banque alimentaire de janvier 2023 à mai 2023. (4 898,20€ en 2023 en raison des difficultés rencontrées par la banque alimentaire pour transmettre les factures mensuelles chaque mois).
- Secours d'urgence : **18 744.01€** (14 808,90€ en 2023) avec :
 - 4 959€ bons alimentaires
 - 11 165€ d'aides financières
 - 1020€ bons Noël
- Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé : **3 200€** mais hors subventions accordées en décembre 2024 : AFTC, Opération nez rouge, Croix rouge et Nous Aussi pour un montant total de 2 400€ mandatés en 2025 donc total de **5 600€** (4 456,16€ en 2023)

Le montant total de subventions octroyées par le CCAS aux associations tend à diminuer chaque année. Mme BOCCARD relève que les associations réalisent de moins en moins de demandes surtout s'il s'agit de petites associations pour des petites subventions.

En 2024 :

CCAS : Total mandaté en dépenses : 53 405.30 € (66 793,67€ en 2023)

Recettes CCAS :

Le titré 2024 a été supérieur au budgété avec des recettes à hauteur de 132 167,15 €.

- Recettes liées à la facturation de l'épicerie sociale : 4 499,59€ (4 000€ budgétés)
- Régularisation comptable 2024 SACEM : 13,83€
- Mandat remboursé (doublon de facture 2023 par la BA) : 1 063,73€

CCAS INVESTISSEMENT

Rappel :

Achat de la banque réfrigérée pour l'épicerie sociale pour un montant de 7 105,20 € TTC.

Subvention obtenue de 6 276,26€.

Pour le BP 2024, la section d'investissement se porte à 3 212,50 €, en recettes et dépenses.

Partie Recettes, les 3 212.50 € ont été inscrits au budget 2024 comme suit :

- 2 502,50 € résultat reporté d'investissement
- et 710 € pour continuer l'amortissement de la banque centrale réfrigérée

Partie Dépenses : les 3 212,50 € ont été inscrits au budget 2024 comme suit :

- 2 502.50 € en immobilisations corporelles
- et 710 € (opération d'ordre pour équilibrer l'amortissement

PRE

Montant de la subvention sollicitée en 2024 : 35 000€ mais 45 000€ obtenus.

PRE DEPENSES 2024 : 45 000€ mandatés

PRE RECETTES 2024 : 45 000€ titrés

Ainsi, au compte administratif 2024 du C.C.A.S., le résultat de clôture en section d'investissement se porte à 2 502,50 €, et le résultat de clôture en section de fonctionnement est à 78 761.85 €. Le résultat global est de 81 264. €.

Après cet exposé, la Vice-Présidente ouvre les débats et invite l'assemblée à se prononcer sur les résultats de ce compte administratif.

Aucune observation n'étant faite, l'assemblée est appelée à voter.

Le compte administratif 2024 est voté à l'unanimité.

La voix de M. le Président n'est pas prise en compte.

IV. AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Mme la Vice - présidente présente les modalités d'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025.

Le compte administratif 2024 du CCAS dégage un excédent de fonctionnement de 78 761,85 €.

Le montant précité est affecté au budget primitif 2025 au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 78 761,85 €.

Le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement à hauteur de 2 502,50 € est inscrit en recettes de la section d'investissement, au compte 001 « excédent d'investissement reporté », du budget primitif 2025.

Après cet exposé, la Vice-Présidente, ouvre les débats et invite l'assemblée à se prononcer sur l'affectation des résultats 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration ADOPTE à l'unanimité l'affectation des résultats 2024.

V. APPROBATION DU BUDGET 2025

Madame la Vice-Présidente présente aux membres présents le budget du CCAS/PRE pour l'année 2025.

Le budget 2025 s'équilibre, globalement en recettes et en dépenses à hauteur de 187 382,50 €, comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 502,50	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 502,50
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 502,50	2 502,50
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	184 880,00	106 118,15
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 78 761,85
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	184 880,00	184 880,00
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (4)	187 382,50	187 382,50

CCAS

Fonctionnement Principaux postes :**Dépenses de fonctionnement :**

- Alimentation : 2 000€ (12 000€ en 2024) ; constat d'une distribution suffisante en fruits et légumes par la banque alimentaires (suite à l'arrêt du jardin d'insertion)
- Contrat de prestations de service : 5 500€ (2 500€ en 2024) : 2 500€ pour nettoyage de logements insalubres + 3 000€ pour l'externalisation des deux mailings canicule et repas des aînés
- Frais d'affranchissement : 2 000€ (3 000€ en 2024)
- Fêtes et cérémonies : 30 000€ (32 000€ en 2024)
- Secours d'urgence : 32 000€ (32 000€ en 2024).
- Autres contributions obligatoires : 35 000€ (20 000€ en 2024) avec l'adhésion à l'UNCASS + Factures de la BA (dont régularisation des factures de janvier à mai 2023) + Partenariat avec l'association « Pousse et vous » pour la distribution de fruits et de légumes pour l'épicerie sociale
- Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé : 11 000€ (11 000€ en 2024)

Recettes de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté 2025 : 78 761,15€
- Montant de la subvention de la commune 2025 : 57 118,15€
- Facturation bénéficiaires Epicerie sociale : 4 000€

Investissement :

Les crédits en recettes d'investissement sont inscrits comme suit, pour 2 502,50 € :

- 2 502,50 € pour le résultat reporté d'investissement
- Fin des amortissements de la banque centrale réfrigérée

Au budget 2025 : 2 502,50 € en dépenses d'investissement au compte 2188.

PRE

Montant de la subvention 2025 sollicitée et qui sera reversé au budget principal de la mairie : 45 000€

La section d'investissement s'équilibre à 2 502,50€.

La section de fonctionnement se porte à 184 880,00 €, en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2025.

VI. CONVENTION DE REVERSEMENT DU PRE DU CCAS A LA COMMUNE

Dans le cadre de la loi de programmation du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale, a été institué le Programme de Réussite Educative qui apporte des moyens et des outils nouveaux, complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

Le CCAS a passé le 28 novembre 2007 une convention avec l'avec Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour mettre en œuvre ce programme et bénéficier d'une subvention.

A ce jour, l'ensemble du dispositif PRE est concrètement assuré par des structures et des agents de la Mairie et non du CCAS. Les frais de coordination et les vacations engagées pour la mise en œuvre dudit dispositif sont payés sur le budget de la Ville (imputés sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012). Ils doivent faire l'objet d'un remboursement par le CCAS sur présentation de plusieurs factures annuelles.

Par conséquent, le CCAS est invité à autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Gaillard et le CCAS, structure porteuse du dispositif PRE pour permettre le reversement de la subvention de l'ANCT sur le budget principal de la Commune. L'objectif de cette convention est de financer les frais de fonctionnement afférents au Programme de Réussite Éducative porté en réalité par le budget principal de la Commune.

Mme GALY demande combien d'enfants bénéficient de ce dispositif. M. TSCHANN transmettra cette information lors de la prochaine séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration,

Article 1 : **APPROUVE** la convention entre le CCAS et la mairie de Gaillard permettant ainsi le reversement de la subvention du Programme de Réussite Educative du CCAS vers le budget principal.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

VII. AIDES FACULTATIVES ET AIDES D'URGENCE : COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DECIDEES EN COMMISSION PERMANENTE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT



Aides attribuées depuis le 21.02.2025

Date de la commission	Nature de l'aide	Montant en euros
07.03.2025	Abonnement annuel	130.00 €
	Abonnement mensuel (3 mois)	90.00 €
	TOTAL	220.00 €

VIII. QUESTIONS DIVERSES

« Au rendez-vous des GENKA »

Le trésorier a démissionné fin 2024 et le poste de trésorier reste vacant à ce jour. Une transition est en cours avec la désignation d'un nouveau président, trésorier et secrétaire prévu au prochain conseil d'administration d'avril.

Une pièce de théâtre est planifiée le 3 mai 2025 à l'Espace Louis Simon par l'association « Imagine ». Les précisions seront transmises prochainement.

Un loto sera organisé pour les résidents des deux EHPAD, leurs familles et amis en novembre à la place du « vide grenier » organisé les années précédentes en septembre. Une recherche de salle et mobilisation de bénévoles sont en cours.

Les « Aînés de l'agglo »

En lien avec le club des retraités d'Annemasse Agglo, une soirée spectacle sera organisée le 28 juin 2025 à 20 h au Château Rouge. Le transport sera offert aux retraités qui le souhaitent.

UDAF 74

Les 80 ans de l'UDAF 74 seront célébrés le 13 décembre 2025 au Palais des expositions de la Roche - sur - Foron. De nombreuses animations seront proposées, y compris pour les enfants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le président du CCAS,

Le secrétaire de séance,

Antoine BLOUIN

Catherine SIMULA

